Sifuentes, Mônica Jacqueline (Brésil)

[original: anglais]

Exposé des qualifications

Document présenté en application de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour (ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée).

La République fédérative du Brésil a décidé de présenter la candidature de Mme le juge Mônica Jacqueline Sifuentes pour l'un des six postes de juge à pourvoir à la Cour pénale internationale (la Cour), aux élections qui auront lieu à l'occasion de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome qui se tiendront, à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

Le curriculum vitae de Mônica Jacqueline Sifuentes est joint sous le format requis par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

(a) Indiquer de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome

La candidature de Mme la juge Mônica Jacqueline Sifuentes est présentée conformément aux dispositions du sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour, c'est-à-dire par la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires au Brésil. Elle répond à l'ensemble des conditions relatives à la considération morale, à l'impartialité, à l'intégrité, à l'expérience et à l'ancienneté requises au Brésil pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Grâce à sa vaste expérience judiciaire et à ses solides connaissances dans le domaine de la justice pénale internationale, Mme Sifuentes possède les compétences nécessaires et réunit toutes les conditions requises pour le poste de juge de la Cour pénale internationale.

Il convient de noter que, après avoir obtenu son diplôme auprès de l'université publique fédérale, elle s'est vu décerner le prix accordé aux meilleurs étudiants et à ceux ayant obtenu les meilleures notes et fait preuve d'un comportement irréprochable pendant leurs études. Elle a également été classée première lors du concours de juge de son État.

Elle a débuté sa carrière en tant que juge d'une petite ville de l'État de Minas Gerais, et jouit aujourd'hui d'une expérience de 28 années dans le domaine judiciaire.

Dans le cadre de ses fonctions de juge fédéral à la Cour d'appel, elle analyse régulièrement les affaires pénales les plus graves et les plus complexes, notamment des affaires portant sur des crimes politiques et des infractions pénales fédérales commises contre les biens, les services ou les intérêts de l'Union fédérale; le trafic international de stupéfiants ou d'armes et la traite des êtres humains; des infractions visées par un traité ou une convention; des atteintes aux droits de l'homme; des infractions commises contre l'organisation du travail et, dans les cas prévus par la loi, contre le système financier et l'ordre économique et financier.

En tant que membre de la deuxième section de la Cour d'appel, au sein du Tribunal fédéral, c'est elle qui a la compétence initiale (procès) pour les infractions commises par les détenteurs d'un pouvoir juridictionnel, tels que des élus d'une localité ou d'un État, qu'il s'agisse d'infractions de droit commun ou de faits passibles d'une destitution.

La langue maternelle de Mme Sifuentes est le portugais ; elle parle aussi couramment l'anglais et a un niveau intermédiaire à avancé en espagnol.

b) Préciser si le candidat est présenté au titre de la liste A ou de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut

Du fait de son expérience en tant que juge des affaires pénales, la candidature de Mônica Jacqueline Sifuentes est présentée pour la liste A, qui regroupe les candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

c) Informations visées aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

Aux fins des sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome, Mme Sifuentes i) représente le système de droit civil, ii) vient du Brésil, un pays appartenant au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), et ii) est un candidat de sexe féminin.

La candidate satisfait pleinement aux conditions d'élection d'un juge de la Cour, scrutin qui se tiendra au cours de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, dans la mesure où, selon les nombres de votes minimums requis, doivent être élus au moins un juge de sexe féminin, au moins un candidat issu de la liste A et au moins deux candidats de la région Amérique latine et Caraïbes.

d) Indiquer si le candidat est spécialisé dans certaines matières, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

Dans le cadre de ses fonctions actuelles, Mme Sifuentes a développé de solides compétences pour juger des affaires de traite des êtres humains d'envergure internationale, en particulier de traite des femmes, ce qui la rend qualifiée pour former des juges, des procureurs dans ce domaine. Outre son rôle de juge des affaires pénales, elle est également, depuis plus de 13 ans, juge de liaison au Brésil pour la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant. Dans le cadre de cette fonction, elle a contribué au règlement de différends internationaux concernant l'enlèvement international d'enfant (Convention de 1980) et a répondu à de nombreuses consultations de juges étrangers portant sur le fonctionnement du système judiciaire brésilien et les lois et procédures du pays.

e) Indiquer la nationalité de la personne dont la candidature est proposée, aux fins du paragraphe 7 de

La candidate est uniquement de nationalité brésilienne.

f) Indiquer si la candidature est présentée selon la procédure visée au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 ou selon celle visée à son paragraphe 4 a) ii), et préciser de manière suffisamment détaillée les éléments de la procédure

La candidature de Mme Sifuentes est soumise conformément au sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, dans le respect des conditions que devrait respecter toute personne se présentant aux plus hautes fonctions judiciaires au Brésil, à savoir au poste de juge de la Cour suprême de justice. La candidate satisfait pleinement à ces conditions, telles que prévues à l'article 101 de la Constitution de la République fédérative du Brésil.

g) Engagement pris par le candidat d'être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein

Mme Sifuentes s'engage à être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.
